



**COMPTE RENDU DE RÉUNION PUBLIQUE
SAINT SULPICE SUR LÈZE, LE 14 MAI 2009**

| <i>Participants</i> | |
|--|---|
| Maître d'ouvrage SMIVAL | |
| Colette SUZANNE | Présidente du SMIVAL, Maire de Saint Sulpice sur Lèze |
| Bernard BERAIL | Vice Président du SMIVAL, Maire de Labarthe sur Lèze |
| Thomas BREINIG | Directeur du SMIVAL |
| Coline SOUCHET | Technicienne du SMIVAL |
| Financeur État | |
| Loïc ARMAND | Sous-préfet de Muret |
| Assistant Maître d'ouvrage SAFEGE | |
| Vincent DUVAL | |
| Latifa DARRADI | |
| Riverains (17 personnes) | |
| M. BARTHEZ | Propriétaire du moulin de Beaumont |
| Mme CHAUVIN | Exploitante agricole à Saint Ybars |
| Mme BOUCHE | Association Green-Pys |
| M. RAMOS | Industriel à Saint Sulpice |
| M. DEDIEU | Exploitant agricole à Lézat sur Lèze |
| M. ROSSIGNOL | Chambre d'agriculture de l'Ariège |

1. INTRODUCTION

Une réunion publique s'est tenue le 14 mai 2009 à l'initiative du SMIVAL, le Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze, à la salle des fêtes de Saint Sulpice sur Lèze, au sujet de la prévention des inondations. 17 personnes étaient présentes dans l'auditoire, en plus des intervenants. Cette rencontre a permis aux habitants de prendre connaissance de l'actualité du SMIVAL et de débattre des projets.

Après une présentation de chacun des intervenants (Cf. liste des intervenants ci-dessus), Madame la Présidente Colette SUZANNE, a rappelé la sensibilité du bassin de la Lèze aux inondations (2800 personnes, des activités économiques, des bâtiments et des structures publiques sont en zone inondable aujourd'hui sur la vallée de la Lèze) et présenté brièvement l'avancement du projet de lutte contre les inondations.

2. PRÉSENTATION DU CONTEXTE DE L'OPÉRATION ET DE SON AVANCEMENT

Mme Coline SOUCHET, technicienne du SMIVAL, a rappelé les inondations qu'a connues le bassin de la Lèze, leurs origines et les facteurs qui les aggravent (urbanisation en zone inondable, aménagements, pratiques agricoles).

Le sujet des inondations préoccupe les élus de la vallée depuis longtemps puisqu'en 1999 déjà, des études étaient menées sur le risque et les moyens de s'en prémunir.

Suite aux inondations de juin 2000, les élus de la vallée ont constitué un syndicat, le SMIVAL, pour organiser, à l'échelle du bassin versant, la prévention des inondations. Pour cela, le SMIVAL a élaboré un schéma de

prévention des risques d'inondation de la vallée de la Lèze. Ce schéma a été validé par le Ministère de l'Écologie au titre des PAPI et fait l'objet d'une convention cadre signée en août 2008 entre l'État, le Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Ariège, le Conseil général de la Haute Garonne et l'Agence de l'eau Adour Garonne et le SMIVAL. Cette convention constitue un engagement, notamment financier à hauteur de 6,2 millions d'euros.

La mise en œuvre de ce programme est prévue sur les 6 ans à venir, entre 2010 et 2015.

Les actions prévues dans ce programme se décomposent en plusieurs types :

des mesures préventives (plans communaux de sauvegarde, pose de repères de crue),

des aménagements pour ralentir les écoulements, comme la plantation de haies, sur le modèle de celle déjà réalisée en 2009 à Montaut,

des aménagements pour stocker les eaux et ralentir les phénomènes de crue, comme la construction de casiers écrêteurs de crue, la création de bassin de rétention d'eaux pluviales...

A Saint Sulpice sur Lèze plus précisément, le programme prévoit essentiellement l'entretien de la végétation, la plantation de haies en lit majeur, la pose de repères de la crue de juin 2000.

Cf. présentation Powerpoint jointe en annexe de ce présent compte-rendu.

Monsieur le Sous-préfet de Muret insiste sur l'engagement de l'Etat auprès du SMIVAL, avec une contribution financière forte, à hauteur de 20% des financements. Il explique que cette convention financière est probablement une première étape dans la lutte contre les inondations. Il souhaite que sur ce sujet, chacun intervienne à son niveau, particulier comme entreprise.

Les montants financiers inscrits dans la convention cadre sont à ce jour engagés par les différents financeurs pour mener à bien ce projet.

3. DISCUSSIONS – QUESTIONS / RÉPONSES

Les participants demandent à être informés et concertés plus régulièrement et en amont des prises de décisions.

Cette demande est entendue par le SMIVAL qui est à la disposition de chacun pour présenter en détail l'état d'avancement des projets et examiner les demandes particulières.

Le SMIVAL organise des réunions publiques et distribue un bulletin trimestriel pour diffuser l'information. Des réunions sont également prévues avec l'ensemble des personnes concernées, ouvrage par ouvrage.

L'engagement des financeurs permet aujourd'hui de donner une vision plus claire sur les projets. Ces éléments seront affinés au fur et à mesure de l'avancement des études complémentaires (hydraulique, topographie...).

Monsieur BARTHEZ souhaiterait avoir une explication sur l'origine de la montée rapide de l'eau de 80 cm en une heure qu'il a observée lors de la crue de la Lèze en juin 2000.

Cette montée brusque des eaux ne peut pas s'expliquer par des facteurs humains mais par un ensemble de phénomènes naturels concomitants (pluies pendant plusieurs jours, orientation des vents par rapport au bassin de la Lèze...). L'étude hydraulique citée ci avant pourra apporter des éléments de réponse plus précis.

Monsieur le Maire de Labarthe sur Lèze tient à préciser que les inondations lors de la crue de juin 2000 sur une partie de la commune ne sont pas dues à la brèche faite à Lagardelle, ce paramètre ayant un trop faible impact par rapport à l'ampleur de la crue. Il faut au contraire rechercher la cause dans l'événement pluvieux exceptionnel pendant huit jours.

Monsieur le Sous-préfet regrette que la mémoire humaine soit limitée et retienne mal les événements extrêmes.

Madame CHAUVIN, agricultrice à Saint Ybars, manifeste son refus de construction d'un ouvrage sur ses terres. Elle souhaiterait être informée de l'avancement du projet.

Madame BOUCHE, de l'association lézatoise Green-Pys souligne le cas de trois habitations concernées par le projet de casier à Lézat. Elle exprime l'opposition des habitants et souhaite des détails sur les aspects financiers.

Le SMIVAL rappelle que des études complémentaires nécessitent d'être menées avant de positionner et dimensionner l'ouvrage en question, afin d'estimer le phénomène de sur inondation des terres.

Ces demandes sont entendue par le SMIVAL, et seront prise en compte dans la mesure du possible au vu des études et de l'intérêt général pour la protection contre les inondations de la vallée.

Monsieur le Sous-préfet entend les oppositions au projet. Les études de définition sont en cours. Viendra ensuite une phase d'enquête publique puis des décisions administratives. Il souhaite que ce projet avance en toute transparence.

En réponse à une question de Madame BOUCHE, de l'association Green Pys, sur les engagements financiers et le montant des travaux, Monsieur le Sous Préfet a reprecisé le principe de l'engagement financier : l'État et les Conseils Généraux ont réservé depuis août 2008 les montants financiers nécessaires pour mener à bien cette opération sur les 6 ans à venir.

Monsieur RAMOS, chef d'entreprise de Saint Sulpice sur Lèze, interpelle Madame le Maire de Saint Sulpice à propos de la construction d'une digue qu'il souhaiterait construire au droit de sa propriété. Madame le Maire propose de le rencontrer pour en parler ensemble.

Monsieur DEDIEU, agriculteur à Lézat, manifeste son accord avec le projet PAPI de la Lèze, en rappelant que ces ouvrages n'entraîneront qu'une surinondation de terres déjà inondées de toutes façons en période de crue, et que ce programme prévoit une indemnisation liée à l'impact de la surinondation.

Monsieur ROSSIGNOL, de la Chambre d'agriculture de l'Ariège, considère important de freiner les ruissellements sur les coteaux en replantant des haies aux endroits stratégiques.

Monsieur le Sous-préfet explique que les débats amont aval auxquels on assiste aujourd'hui sont tout à fait normaux et se sont d'ailleurs déjà tenus entre les financeurs du programme. Il existe une attente forte des habitants et encore de nombreuses questions à éclaircir. Aujourd'hui, le projet en est encore au stade des procédures et le travail s'étalera sur une dizaine d'années.

Madame SUZANNE conclut la réunion en rappelant la responsabilité de chacun en matière de prévention des inondations. Les remarques formulées seront prises en considération. Ces démarches de concertation continueront au fur et à mesure de l'avancement du projet.